

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 05 octobre 2017

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 21/09/2017
Présents : 18	<i>L'an deux mille dix-sept et le cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 0	Présents : Jean ARCAS, Jean-Pierre BERRAUD, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Guillaume DALLERY, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Yves FRAISSE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Martine OLMOS, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Luc SALLES, Bernard ROUANET
Votants : 18	
Pour : 18	
Contre : 0	Représentés:
Abstentions : 0	Présents non votants :
	Excusés: Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Francis BOUTES, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Yves ROBIN, Hedwige SCLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: Tourisme : Candidature à l'appel à projet Grands Sites Occitanie

La région Occitanie/Pyrénées Méditerranée dispose de nombreux sites patrimoniaux, culturels, naturels et historiques de forte notoriété qui concourent fortement à sa qualité et à son identité. Du fait de leur « capital image exceptionnel », ces sites constituent des éléments de promotion et d'attractivité majeurs à l'égard des clientèles nationale et internationale et contribuent au développement et au rayonnement des territoires dans lesquels ils se situent.

Le dispositif « Grands Sites Midi-Pyrénées » est développé depuis huit années ; la région Occitanie souhaite développer le dispositif à l'échelle de la nouvelle grande région sur la base d'un nouveau cahier des charges.

L'appel à projets régional dont le cahier des charges a été validé en juillet 2017 a donc pour objet :

- d'identifier les grands sites régionaux, susceptibles d'intégrer le réseau « Grands Sites Occitanie »,
- d'inviter les collectivités candidates à formuler un projet stratégique de territoire (feuille de route stratégique) pour chaque « Grand Site Occitanie » et sa zone d'influence dans le cadre d'une approche transversale intégrant entre autres le tourisme, la culture, le patrimoine, l'environnement et répondant aux attentes des visiteurs, locaux, régionaux, français et internationaux.

Le projet devra expliciter les volets de préservation, de développement et de valorisation du « Grand Site Occitanie » et son intégration dans le réseau régional.

Il abordera également la structuration et la qualification de son offre et sa mise en marché. Le projet doit proposer des innovations dans le domaine du tourisme, de la culture et de l'environnement,

- de demander aux candidats de définir un programme d'actions, en lien avec le projet stratégique, sur une durée de cinq ans mobilisant tous les partenaires concernés,
- d'organiser un partenariat et une gouvernance adaptés pour la mise en œuvre du projet entre la Région, le Département, l'entité chef de file du cœur emblématique du « Grand Site Occitanie » et les autres partenaires concernés (office de Tourisme d'intérêt régional, structures culturelles et partenaires institutionnels et territoriaux...).
- d'inscrire les « Grands Sites d'Occitanie » dans une dynamique de réseau en faisant jouer l'effet collection.

L'appel à projets est ouvert :

- aux sites engagés dans une démarche Unesco et/ou Grands Sites de France ou Opérations Grands Sites de France et/ou ex Grands Sites Midi-Pyrénées. Seuls les sites naturels engagés dans une démarche Grands Sites de France peuvent faire l'objet d'une candidature. Les anciens sites naturels labellisés au titre des ex

Grands Sites Midi Pyrénées pourront être candidats mais devront s'engager dans la démarche Grand Site de France s'ils répondent aux critères de la démarche nationale.

- aux autres candidats répondant aux 2 pré-requis suivants :
 - o Le cœur emblématique est un « site patrimonial remarquable » au sens définis par la loi LCAP et/ou dont les éléments remarquables sont classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques, code du patrimoine, livre 6, sur les monuments historiques et les sites patrimoniaux remarquables, qui a codifié la loi du 31 décembre 1913.
 - o Disposer d'une équipe d'ingénierie dédiée pour la mise en œuvre du projet « Grand Site Occitanie » incluant un chef de projet pour la collectivité et un chef de file associé pour l'office de tourisme d'intérêt régional.

Les dates limites de dépôts des dossiers complets de candidatures sont les suivantes : le 30 septembre 2017 pour la 1ère sélection et le 31 janvier 2018 pour la seconde sélection.

Dans ce contexte et sur la base des critères exposés dans le cahier des charges de l'appel à projet Grands Sites Occitanie, je vous propose que le Pays Haut Languedoc et Vignobles se porte candidat à cet appel à projet, pour janvier 2018 et sur deux sites, avec une double candidature pour :

- Le site de « Minerve, Gorges et Vallée de la Cesse », engagé dans une Opération Grands Sites de France, sur la base du même périmètre et de la même gouvernance que celle d'ores et déjà mise en place pour la démarche Opération Grands Sites de France ;
ET
- Le site du « Caroux, Vallée de l'Orb et du Jaur », avec comme cœur emblématique le site remarquable du Caroux et sa zone d'influence le long des gorges de l'Orb (jusqu'à Murviel-les-Béziers) et avec une gouvernance calée sur celle du Pays et similaire à celle mise en place sur la démarche OGS « Minerve, Gorges et Vallée de la Cesse ».

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette double candidature du Pays Haut Languedoc et Vignobles, dans les conditions exposées ci-dessus et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur cette double candidature du Pays Haut Languedoc et Vignobles, dans les conditions exposées ci-dessus et, autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 05 octobre 2017.

Le Président,
Jean ARCAS

